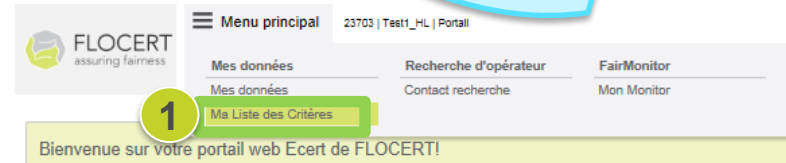




“Vous” Client



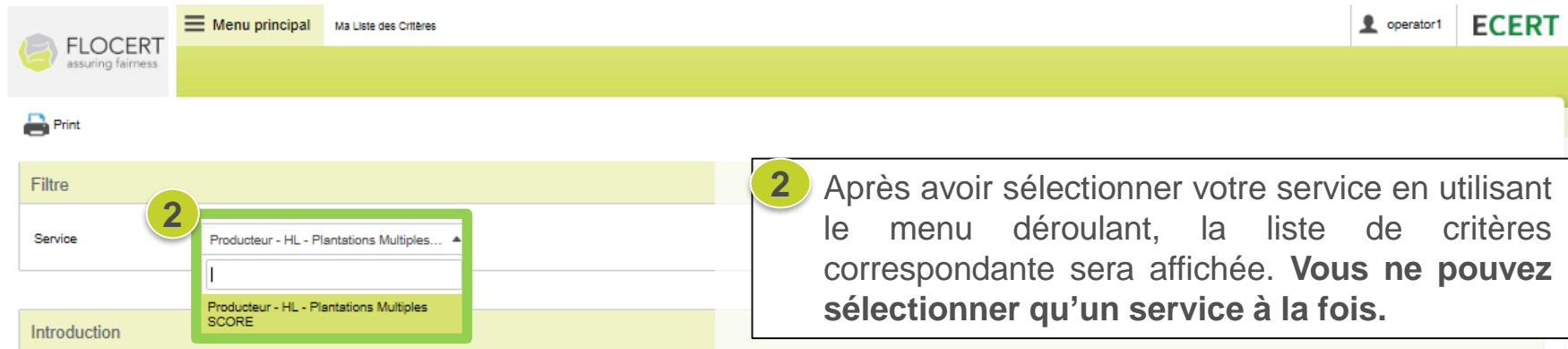
Ecert Portail de certification – “Ma Liste de critères”

option du Menu principal

Accéder à votre liste de critères

Vos avantages

- » Trouvez au même endroit toutes les informations nécessaires à votre audit
- » Accès rapide – à tout moment et où que vous soyez.



Menu principal Ma Liste des Critères operator1 ECERT

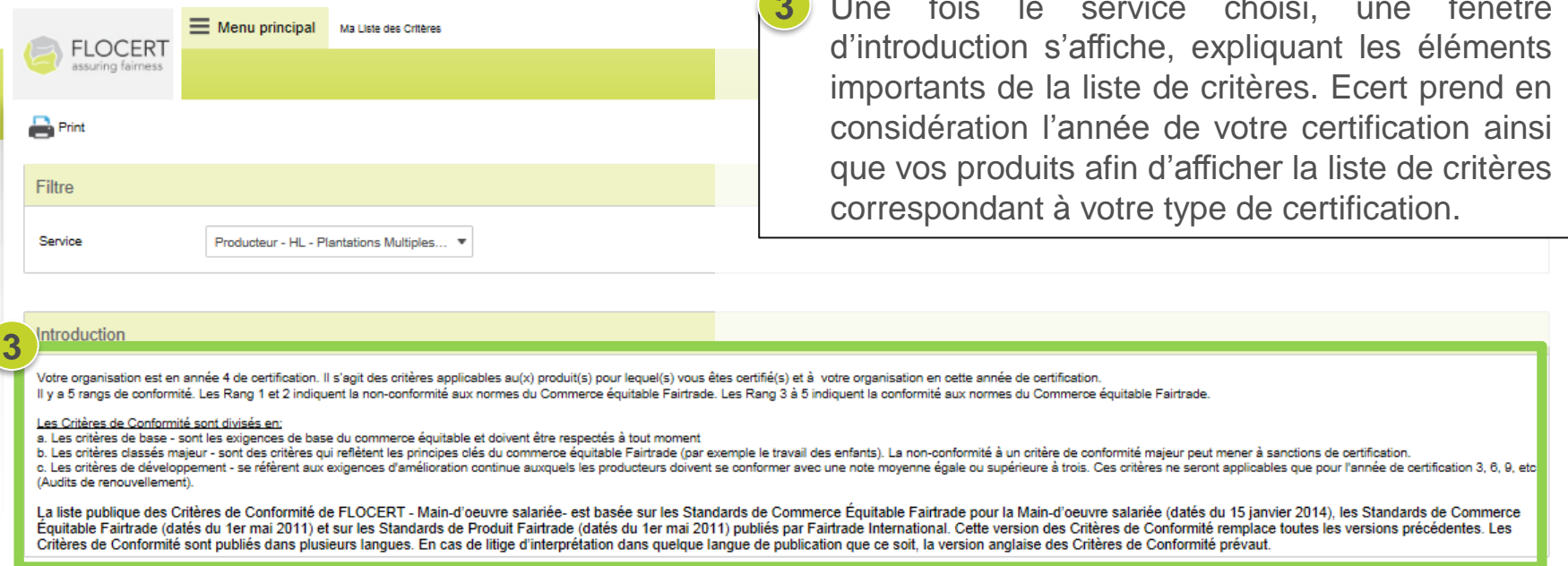
Print

Filtre

Service **2** Producteur - HL - Plantations Multiples...
Producteur - HL - Plantations Multiples SCORE

Introduction

2 Après avoir sélectionné votre service en utilisant le menu déroulant, la liste de critères correspondante sera affichée. **Vous ne pouvez sélectionner qu'un service à la fois.**



Menu principal Ma Liste des Critères

Print

Filtre

Service Producteur - HL - Plantations Multiples...

3 Introduction

Votre organisation est en année 4 de certification. Il s'agit des critères applicables au(x) produit(s) pour lequel(s) vous êtes certifié(s) et à votre organisation en cette année de certification. Il y a 5 rangs de conformité. Les Rang 1 et 2 indiquent la non-conformité aux normes du Commerce équitable Fairtrade. Les Rang 3 à 5 indiquent la conformité aux normes du Commerce équitable Fairtrade.

Les Critères de Conformité sont divisés en:

- a. Les critères de base - sont les exigences de base du commerce équitable et doivent être respectés à tout moment
- b. Les critères classés majeur - sont des critères qui reflètent les principes clés du commerce équitable Fairtrade (par exemple le travail des enfants). La non-conformité à un critère de conformité majeur peut mener à sanctions de certification.
- c. Les critères de développement - se réfèrent aux exigences d'amélioration continue auxquels les producteurs doivent se conformer avec une note moyenne égale ou supérieure à trois. Ces critères ne seront applicables que pour l'année de certification 3, 6, 9, etc (Audits de renouvellement).

La liste publique des Critères de Conformité de FLOCERT - Main-d'oeuvre salariée- est basée sur les Standards de Commerce Équitable Fairtrade pour la Main-d'oeuvre salariée (datés du 15 janvier 2014), les Standards de Commerce Équitable Fairtrade (datés du 1er mai 2011) et sur les Standards de Produit Fairtrade (datés du 1er mai 2011) publiés par Fairtrade International. Cette version des Critères de Conformité remplace toutes les versions précédentes. Les Critères de Conformité sont publiés dans plusieurs langues. En cas de litige d'interprétation dans quelque langue de publication que ce soit, la version anglaise des Critères de Conformité prévaut.

5


Filtre

Service Producteur - HL - Plantations Multiples...

Introduction

Votre organisation est en année 4 de certification. Il s'agit des critères applicables au(x) produit(s) pour lequel(s) vous êtes certifié(s) et à votre organisation en cette année de certification. Il y a 5 rangs de conformité. Les Rang 1 et 2 indiquent la non-conformité aux normes du Commerce équitable Fairtrade. Les Rang 3 à 5 indiquent la conformité aux normes du Commerce équitable Fairtrade.

Les Critères de Conformité sont divisés en:

- a. Les critères de base - sont les exigences de base du commerce équitable et doivent être respectés à tout moment
- b. Les critères classés majeur - sont des critères qui reflètent les principes clés du commerce équitable Fairtrade (par exemple le travail des enfants). La non-conformité à un critère de conformité majeur peut mener à sanctions de certification.
- c. Les critères de développement - se réfèrent aux exigences d'amélioration continue auxquels les producteurs doivent se conformer avec une note moyenne égale ou supérieure à trois. Ces critères ne seront applicables que pour l'année de certification 3, 6, 9, etc (Audits de renouvellement).

La liste publique des Critères de Conformité de FLOCERT - Main-d'oeuvre salariée- est basée sur les Standards de Commerce Équitable Fairtrade pour la Main-d'oeuvre salariée (datés du 15 janvier 2014), les Standards de Commerce Équitable Fairtrade (datés du 1er mai 2011) et sur les Standards de Produit Fairtrade (datés du 1er mai 2011) publiés par Fairtrade International. Cette version des Critères de Conformité remplace toutes les versions précédentes. Les Critères de Conformité sont publiés dans plusieurs langues. En cas de litige d'interprétation dans quelque langue de publication que ce soit, la version anglaise des Critères de Conformité prévaut.





Checklist Information

4


Référence	CC No.	FLO-CERT Compliance Criteria	1	2	3	4	5
▼ Contient...	▼ Contient...	▼ Contient...	▼ Contient...	▼ Contient...	▼ Contient...	▼ Contient...	▼ Contient...
	(7.4)	NSF Checklist HL					
	0	Définition d'une structure de Multi-propriétés					
	0.1	Exigences structurelles					
	0.1.1	Multi-propriétés					
FLOCERT Requirement	0.1.1.01	Pour qu'une organisation soit classée multi-propriété, il doit y avoir un minimum de deux plantations	Non				
FLOCERT Requirement	0.1.1.02	La multi-propriété a un siège social (structure centrale), située soit sur l'une des plantations (propriété) soit à part.	Non				
FLOCERT Requirement	0.1.1.03	Les plantations (propriétés) doivent avoir des systèmes de gestion auto-suffisante, de façon à ce qu'il y ait la capacité de ...	Non				
FLOCERT		Toutes les plantations (propriétés)					

- Clear Filter
- Starts with
- Ends with
- Contains
- Does not contain
- Equals
- Does not equal

4
5

- Vous pouvez filtrer les colonnes de votre Liste de Critères en utilisant l'icone suivante: 
- Pour supprimer le filtre cliquez sur cette icone: 
- Pour exporter la Liste de Critères en format Excel, cliquer sur l'icone: 
- Pour imprimer la Liste de Critères cliquez sur:  **Print**

Si vous avez des questions, recommandations ou commentaires,
contactez nous à :

Email: ecert@flocert.net

Nous serons heureux de pouvoir vous aider !